

# REGLEMENT

## Championnat Auvergne–Rhône–Alpes 2021 / 2024

### Table des matières

<b>1</b>	Présentation .....	2
<b>2</b>	Objectifs .....	2
<b>3</b>	Calendrier.....	2
<b>4</b>	Règlementation générale et technique .....	2
<b>5</b>	Emargement .....	2
<b>6</b>	Timing de course et essais .....	3
<b>7</b>	Les engagements.....	3
<b>8</b>	Les inscriptions.....	3
<b>9</b>	Les catégories 2021 à 2024 (Voir le tableau annexe I).....	4
<b>10</b>	Classement et récompenses .....	4
	10.1 Classement général.....	4
	10.2 Classement des clubs .....	4
	10.3 Titre de champion et récompenses classement individuel.....	4
	10.3.1 Titre de Champion ou de Championne Auvergne-Rhône-Alpes .....	4
	10.3.2 Récompenses classement individuel.....	4
<b>11</b>	Cérémonie protocolaire.....	5
<b>12</b>	Arbitres et bénévoles : .....	5
<b>13</b>	Pistes et club organisateur .....	5
<b>14</b>	Informations .....	6
<b>15</b>	Annexe I : .....	7

<b>B</b>	24/09/2021	Mise à jour suite au CA du 10/09/2021, à la note aux organisateurs du 22/09/2021 et à l'ajout du Championnat Régional 2021
<b>A</b>	02/09/2021	Première issue
<b>Rév.</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>

## 1 Présentation

Le Championnat Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera durant un week-end sur une seule épreuve et opposera les pilotes de toute la région Auvergne–Rhône–Alpes.

Seuls les pilotes licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes pourront participer.

Les pilotes en première année de licence sont autorisés à disputer les épreuves du Championnat Régional.

## 2 Objectifs

La participation au Championnat Régional BMX est obligatoire pour permettre la validation des engagements aux Trophée de France BMX ou Challenge-Championnat de France.

La participation au Championnat Régional BMX est obligatoire pour tous les pilotes.

## 3 Calendrier

Les Championnats Régionaux de BMX se dérouleront durant le week-end.  
Cette date est fixée chaque année par décision du Bureau Exécutif de la FFC.

## 4 Règlementation générale et technique

Le règlement national en vigueur à la date de la compétition sera le règlement de référence.

Le Championnat Régional BMX est accessible à tout pilote détenteur d'une licence délivrée par la FFC. Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'loisir ne sont pas autorisés à participer.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course. Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformément au règlement en vigueur.

Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est obligatoire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

La tenue du pilote devra-t-être conforme au règlement en vigueur.

- Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical ou une attestation des secouristes à transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3ème manche pour apparaître dans le classement.

## 5 Emargement

Il n'y aura pas d'emargement, ni de contrôle de licence.

L'emargement est remplacé par une diffusion sur le site internet du comité Auvergne-Rhône-Alpes de la liste des pilotes et par un affichage de la liste des pilotes inscrits par catégorie.

Chaque pilote devra s'assurer avant de prendre part aux essais qu'il est bien inscrit et contrôler son numéro de pilote (Chiffres et Lettre) et sa catégorie.

## 6 Timing de course et essais

Le film de course sera établi par le secrétariat de course nommé par la commission BMX RACE et transmis au Président de jury.

Le timing de course sera établi par le Président de Jury nommé par la sous-commission arbitrale BMX. Il devra suivre autant que possible le timing prévisionnel suivant :

Les Horaires sont donnés à titre indicatif, mais le timing peut être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve :

- Samedi :
- Essais + compétitions pour les cruisers et benjamin et moins (Fille et Garçon)
    - 10h30 Début des essais
      - o Bloc 1 : Benjamin
      - o Bloc 2: Pupille - Poussin - Pré-licencié
      - o Bloc 3 : Cruisers
    - 13h30 Début des courses des blocs 1-2-3
      - o Phases finales
    - A l'issue des courses
      - o Remise des récompenses du classement général de la course
      - o Remise des récompenses du classement général des clubs formateurs

- Dimanche :
- Essais + compétitions minimales et plus (Fille et Garçon)
    - 9 h00 Début des essais
      - o Bloc 4 : Minime - Cadet
      - o Bloc 5 : Junior et plus
    - 11h00 Début des courses des blocs 4 et 5
      - o Phases finales
    - A l'issue des courses Remise des récompenses

## 7 Les engagements

- Pour une épreuve 20"
  - o 7,00 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin incluse
  - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimales et Cadets
  - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors
- Pour une épreuve 24"
  - o 13,00 € par pilote pour les catégories Minimales et Cadets
  - o 15,00 € par pilote pour les catégories Juniors Seniors

## 8 Les inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement sur [maj.ffc.fr/Maj/](http://maj.ffc.fr/Maj/) par les clubs.

La clôture des inscriptions est à 20h00, le lundi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Auvergne Rhône-Alpes le jeudi précédant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s)

Tout club n'ayant pas respecté les délais d'engagement précisés par le règlement sera pénalisé.

Les pilotes ne pourront être inscrits que par leur club uniquement si des places vacantes sur les feuilles de race le permettent.

Le montant des droits d'engagement sera doublé (Article 6.4.003).

## 9 Les catégories 2021 à 2024 (Voir le tableau annexe I)

Si les pilotes garçons d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes dans la catégorie), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure ou inférieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 3 manches.

Pour les féminines, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec la catégorie supérieure ou inférieure tout en gardant un classement séparé.

Aucun sur classement ne sera accepté sauf avis contraire du CTR (Conseiller Technique Régional) ou du DTN (Directeur Technique National)

## 10 Classement et récompenses

### 10.1 Classement général

Après la course, le classement sera envoyé par courriel par l'administrateur de la course à la commission régionale BMX à l'adresse suivante :

[commission.aura.bmx@orange.fr](mailto:commission.aura.bmx@orange.fr)

Après validation il sera mis sur le site du comité AURA.

### 10.2 Classement des clubs

A partir de 2022, pour chaque catégorie, les points des deux meilleurs pilotes de chaque club engagé ont été pris en compte sur le Challenge interdépartemental, le Trophée et les coupes pour le classement général des clubs.

Il n'y aura pas de classement des clubs pour l'année 2021.

### 10.3 Titre de champion et récompenses classement individuel

#### 10.3.1 Titre de Champion ou de Championne Auvergne-Rhône-Alpes

Le Championnat Régional BMX Auvergne-Rhône-Alpes est une épreuve officielle FFC. Le titre de Champion sera décerné pour toutes les catégories masculines et féminines et ce dès la catégorie « Minimes et plus », les autres catégories auront une récompense traditionnelle.

Le ou la vainqueur de chaque catégorie du Championnat Régional BMX Auvergne-Rhône-Alpes se verra décerner le titre de Champion(ne) BMX Auvergne-Rhône-Alpes.

#### 10.3.2 Récompenses classement individuel

Pour le Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les trois premiers de chaque catégorie recevront, sur le podium, une récompense remise par le comité Auvergne-Rhône-Alpes.

Un système prévu par l'organisateur à l'arrivée des finales permettra de donner les récompenses aux autres pilotes (4<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> place) hors cérémonie protocolaire.



## 11 Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire est obligatoire pour tous les pilotes récompensés.

Les pilotes devront être revêtus de la tenue réglementaire et du maillot de leur club pour monter sur le podium.

Tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

Les pilotes devront être prêts à monter sur le podium protocolaire à l'appel de leur nom.

Lorsque le pilote ne se présente pas sur le podium, les points du jour ne seront pas pris en compte (Sauf blessure). Toute sanction sera mise en application par le Président de Jury.

Le pilote ayant un équipement ou un comportement incorrect lors de la cérémonie protocolaire sera sanctionné par le Président de Jury par une disqualification. Il perdra tous les bénéfices du classement qu'il avait obtenu (points, récompenses et la qualification au Trophée de France ou au Challenge-Championnat de France).

## 12 Arbitres et bénévoles :

La commission BMX RACE nomme l'administrateur.

La commission du corps arbitral BMX nomme le Président de Jury et avec l'aide des correspondants départementaux elle désigne 18 arbitres licenciés et formés pour œuvrer toute au long de la journée y compris pour les essais.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Deux personnes en pré-grille (possible bénévole)
- Une personne au "starter" (possible bénévole)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- Mise en place du secrétariat course (moyen humain et matériel) (possible bénévole)
- Une personne pour l'affichage.

Les autres clubs doivent fournir un arbitre licencié à minima.

Chaque club devra faire parvenir à la commission du corps arbitral BMX le nom de l'arbitre proposé le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course

## 13 Pistes et club organisateur

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX RACE Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes les pistes devront avoir leur certificat d'homologation à jour afin de pouvoir postuler.



- Pour rappel, toute piste doit être homologuée, même pour les entrainements. En cas d'accident l'assurance fédérale ne pourra pas être sollicitée et la responsabilité du Président du club sera engagée.

Le dossier d'intention de candidature sera transmis aux clubs par le comité Auvergne-Rhône-Alpes.

Les clubs devront envoyer leur candidature uniquement au comité régional en indiquant leur souhait avant le 31 octobre de chaque année.

Les candidatures doivent être transmises au comité AURA par email à Stéphanie DOUENS  
[sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com](mailto:sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com)

#### 14 Informations

Un représentant du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la commission BMX RACE sera présent.

Pour la Commission BMX RACE Auvergne-Rhône-Alpes

Le 24 septembre 2021

Xavier Rongère

2

Nathalie Morawiec

Président(e) de la commission BMX RACE

Pour le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Joël Coufourier  
Secrétaire général

Christelle Reille  
Présidente du comité régional



### 15 Annexe I :

20 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
5 ans / 6 ans	Pré licencié	X	X
7 ans / 8 ans	Poussin	X	X
9 ans / 10 ans	Pupille	X	X
11 ans / 12 ans	Benjamin	X	X
13 ans / 14 ans	Minime	X	X
15 ans / 16 ans	Cadet	X	X
17 ans / 18 ans	Junior	X	
17 ans et plus	Femme 17 et +		X
19 ans / 24 ans	Homme 19/24	X	
25 ans / 29 ans	Homme 25/29	X	
30 ans et plus	Homme 30 et +	X	
	Elite homme	X	
	Elite Femme		X

24 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
13 ans / 16 ans	Minime/Cadet	X	X
17 ans et plus	Femme 17 et +		X
17 ans / 29 ans	Homme 17/29	X	
30 ans / 39 ans	Homme 30/39	X	
40 ans / 44 ans	Homme 40/44	X	
45 ans et plus	Homme 45 et +	X	